



Conditions d'utilisation du service « La reprise Ecologic »

Programme de reprise des téléphones

Ce service de reprise est organisé pour vous, en tant que particulier, par Ecologic et sous-traité à La Poste (pour la partie transport) et à Morphosis (pour la partie réemploi).

En utilisant ce service pour retourner un équipement électrique et électronique (EEE) non utilisé - dans le cas présent, un téléphone portable exclusivement - afin qu'il puisse être réparé, réemployé ou recyclé, vous devez accepter les conditions générales de ce service.

Sont exclusivement concernés par ce service les appareils suivants :

- Téléphone portable
- Téléphone mobile
- GSM
- Smartphone
- Blackberry

Description du service :

- Il permet à tout individu, en tant que particulier, de renvoyer son téléphone non utilisé par La Poste, pour qu'il soit réparé, remis en état et revendu par une structure de l'économie sociale et solidaire, ou, si son état ne le permet pas, qu'il soit soumis aux différentes étapes de traitement d'un déchet EEE : dépollution, démantèlement, séparation et récupération des matières, élimination ou recyclage.
- Ce service gratuit consiste en la mise à disposition d'une étiquette pré-affranchie pour que l'utilisateur puisse envoyer au maximum deux téléphones par La Poste dans une enveloppe sans payer les frais d'affranchissement.
- Ce service est ouvert à tous les usagers sur le territoire français exclusivement.

À noter :

- Les opérations d'envoi, de réemploi, réparation ou recyclage sont financées par Ecologic.
- Aucun frais ne peut être réclamé à l'utilisateur du service, par aucune des parties prenantes engagées dans le service de reprise des téléphones (ni Ecologic, ni Morphosis, ni le groupe La Poste).

Conditions d'utilisation du service :

Ce service de reprise des téléphones utilise les services d'envoi et de transport de La Poste. En utilisant ce service, vous devez vous engager à respecter les conditions suivantes :

- envoyer uniquement et exclusivement des téléphones non utilisés et aucun autre produit, objet ou appareil d'une autre nature envoyer jusqu'à 2 téléphones maximum par enveloppe



- envoyer le ou le(s) téléphone(s) dans une enveloppe, à bulles ou standard, qui doit être solidement fermée
- envoyer le ou le(s) téléphone(s) dans une enveloppe dont le poids total ne doit pas excéder 500 grammes
- envoyer le ou le(s) téléphone(s) dans une enveloppe qui doit être étiquetée avec l'étiquette pré-affranchie fournie sur le site web <https://www.ecologic-france/>, étiquette qui contient les informations suivantes :

MORPHOSIS
LA REPRISE ECOLOGIC
AUTORISATION 50429
76409 FECAMP CEDEX

- envoyer le ou le(s) téléphones avec une batterie déchargée pour assurer la sécurité de leur transport ainsi que celle des réceptionneurs,

La batterie des téléphones envoyés doit manifestement être en bon état au moment de son envoi, c'est-à-dire ne pas présenter de phénomène de gonflage ou d'échauffement anormal. En cas de non-respect d'au moins l'une des conditions ci-dessus, nous pourrions vous retourner les téléphones et vous demander de supporter les frais d'expédition. De plus, pour ce matériel, cette substance ou article, la propriété, le risque et le titre resteront votre à tout moment et vous serez responsable de tout dommage en résultant au cours du transport ou à tout autre moment.

Propriété :

Dès réception physique des téléphones non utilisés, leur propriété est intégralement transférée aux Ateliers du Bocage et vous renoncez à tout autre droit, titre ou intérêt dans et envers ces objets ou tout élément ou donnée qu'ils contiennent. Une fois que les téléphones non utilisés sont en la possession de Morphosis, vous ne pouvez plus le récupérer ou avoir des informations à son sujet.